



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 44 95 16
www.anru.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nicolas Grivel devient Directeur Général de l'ANRU



Par décret du Président de la République en date du 4 décembre 2014, Nicolas Grivel est nommé Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine à compter du 17 décembre.

Il succèdera à Pierre Sallenave qui occupait cette fonction depuis le 1^{er} août 2008.

Avant de rejoindre l'ANRU, Nicolas Grivel a été, au Ministère du Travail, Directeur du cabinet de François Rebsamen (à partir d'avril 2014) et Directeur Adjoint du cabinet de Michel Sapin (mai 2012 - avril 2014).

Ancien chef de la mission des Agences Régionales de Santé de novembre 2010 à mai 2012, il a occupé le poste de Directeur de la Formation Professionnelle au Conseil Régional d'Ile-de-France de septembre 2007 à octobre 2010.

Agé de 37 ans, Nicolas Grivel est diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'ENA (promotion Léopold Sedar Senghor, 2004), membre de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Comme il l'a déclaré lors de son audition parlementaire le 5 novembre, il entend mener sa mission avec « modestie, ambition et enthousiasme ».

François Pupponi, Président de l'ANRU, « souligne l'immense travail effectué avec détermination par Pierre Sallenave à la tête des équipes de l'ANRU » et salue la nomination de Nicolas Grivel qui intervient à un moment où l'ANRU est à la croisée des chemins : le Conseil d'Administration du 15 décembre donnera le coup d'envoi du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, avec notamment la détermination des 200 quartiers prioritaires au niveau national.

A propos de l'ANRU

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (12,350 milliards d'euros en provenance de l'ANRU et de ses partenaires, qui génèrent 46 milliards d'euros de travaux) et le Programme « Quartiers Anciens », l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique.

La loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 a confié à l'Etablissement la réalisation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de 5 milliards d'euros qui vont permettre de générer 15 milliards d'investissements supplémentaires. L'ANRU agit également en faveur de l'insertion par l'emploi, du développement des internats de la réussite et de projets innovants destinés à la jeunesse, au titre du Programme Investissements d'Avenir (PIA).

Depuis 2014, dans le cadre du PIA, l'ANRU est opérateur d'un deuxième programme d'innovation environnementale. De plus, l'Agence doit mettre en œuvre un autre programme de 250 millions d'euros, en vue de faciliter des opérations de co-investissement public-privé dans les quartiers.

CONTACT PRESSE ANRU

Direction de la Communication

Elizabeth Broge / Laurence Quercy :
01 53 63 55 05 - ebroke@anru.fr -
lquercy@anru.fr